

# DÉFENDRE NOS RETRAITES :

En outre la capitalisation joue contre l'emploi et les salaires, la logique du système repose sur une recherche de rentabilité financière maximale et on voit bien comment chaque plan de dégraissage des effectifs est salué comme une bonne nouvelle par la Bourse.

Au bout du compte, si la capitalisation se développe, les différents régimes se trouveront privés de recettes avec comme conséquence immédiate une réduction du niveau des prestations servies. Le danger est donc bien réel de voir les régimes par répartition se transformer progressivement en une couverture minimale.

On a enfin tendance à l'oublier, la couverture du risque vieillesse par des régimes de retraites par répartition a été une façon de répondre aux difficultés des systèmes de capitalisation du début du XXème siècle, qui ne concernaient que peu de salariés, mais qui avaient été fortement secoués par les crises financières de l'entre-deux guerres.

Revenir à de telles perspectives, c'est programmer la paupérisation d'une partie des retraités, c'est, enfin, conduire une opération idéologique de réduction des systèmes solidaires.

## JUSTICE ET SOLIDARITÉ : UN SOCLE INAMOVIBLE

Avant l'exprimer nos propositions, il est important de réaffirmer les principes forts auxquels nous sommes attachés et sur lesquels, au nom de la justice sociale et de la solidarité, nous refusons de transiger :

### • 37,5 ans de cotisation :

Nous l'avons déjà dit, 40 ans de cotisation, avec l'entrée de plus en plus tardive sur le marché du travail, c'est ôter toute signification à la notion même de retraite à taux plein.

• **Le droit à la retraite à 60 ans** : c'est un acquis social essentiel qu'il faut préserver. Mais pour que cette retraite à 60 ans (et moins pour ceux qui exercent des métiers pénibles) reste une réalité, il faut envisager, du fait de l'entrée tardive dans la vie active, un dispositif

d'acquisition des droits pour les jeunes en formation (soit par le biais de cotisations dont les modalités restent à définir, soit par le biais d'un rachat de cotisations).

Si, par ailleurs, des évolutions en termes de choix individuel sont évoquées, elles doivent s'inscrire dans un cadre collectivement organisé autour de ce grand repère que sont les 60 ans.

• **75 % du revenu d'activité** : Un taux de remplacement élevé se justifie pour assurer aux retraités un niveau de vie en relation avec leur précédent revenu. Cela signifie qu'il faut :

- abroger la réforme Balladur de 1993 (cf page 13),
- intégrer les primes des fonctionnaires dans le calcul de la retraite (un agent des impôts de catégorie B, par exemple, perd 40 % de son pouvoir d'achat à la retraite.

**Ces 3 grands repères chiffrés supposent bien entendu que soient conservés deux principes fondateurs :**

- le principe de solidarité intergénérationnelle qui est la clé de voûte du système de répartition,
- le principe de budgétisation des pensions des fonctionnaires qui marque le caractère particulier du lien unissant l'Etat et ses employés.

**Pour le SNUI, c'est autour de ces valeurs et principes que doit s'articuler toute réforme des retraites.**

**Les propositions qui suivent sont destinées à assurer l'équilibre financier dans des conditions équitables étant entendu que nous ne sommes pas de ceux qui disent qu'il ne faut toucher à rien. Deux orientations peuvent être retenues : l'une en direction de l'emploi, l'autre concernant le financement des divers systèmes.**

## UNE POLITIQUE ACTIVE DE L'EMPLOI

L'essentiel (à hauteur des 3/4) des ressources des régimes de retraite provient de cotisations assises sur les salaires, avec une part salariale et une part patronale. Ainsi, la situation de l'emploi a une influence directe sur le niveau de recettes.

Aujourd'hui, la présence de 2,5 millions de chômeurs, d'une multiplicité d'emplois précaires (CDD, temps partiel non choisi, ...), d'exonérations de charges loin d'être toutes compensées, c'est autant de pertes de recettes que les diverses caisses déplorent!

Alors, pourquoi faudrait-il faire travailler plus longtemps les salariés de demain, alors qu'il suffirait de faire travailler ceux

qui ne travaillent pas aujourd'hui pour assurer des rentrées de cotisations supplémentaires ?

La situation de l'emploi est au cœur du problème et l'améliorer contribuera à consolider les régimes de retraite.

Il faut privilégier les mesures favorisant le plein emploi. L'inadéquation entre l'offre et la demande de travail pose un énorme problème et il faut rapidement réorienter la formation professionnelle au plus près des besoins de l'économie. Tout doit être mis en œuvre pour que le plus grand nombre retrouve une place dans la société et cesse d'être marginalisé.